

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 1^{er} février 2024

Référendum sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne : une étape supplémentaire est franchie

En 2018, une pétition d'une ampleur inédite à l'échelle d'un département - 105 000 citoyens de Loire-Atlantique, soit 10% du corps électoral - a demandé un référendum sur la question du rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

En mai 2023, la Ville de Nantes a créé une instance visant à engager la concertation avec l'État pour définir les modalités de ce référendum. Cette instance rassemble désormais 25 villes de Loire-Atlantique et de la Région Bretagne ainsi que le Conseil Régional de Bretagne. Les 25 Maires (Johanna Rolland, Bertrand Affilé, Nathalie Appéré, François Cuillandre...) et le Président de la Région Bretagne (Loïg Chesnais-Girard) ont écrit au Gouvernement pour demander l'organisation de ce référendum dans les meilleurs délais.

Ce 30 janvier 2024, des études d'impact réalisées par un cabinet indépendant, suite à une commande du Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Région Bretagne, ont été publiées. Elles visent à éclairer les citoyens sur les effets d'un potentiel rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne (impacts sur l'organisation du territoire, les politiques publiques, les institutions, la vie culturelle, le développement économique...).

« Une étape supplémentaire est franchie, rendant le référendum inéluctable », selon Florian Le Teuff, adjoint à la Maire de Nantes en charge des enjeux bretons. « L'instance créée par la Ville de Nantes va pouvoir se réunir à nouveau dans les prochaines semaines pour faire avancer le dialogue avec le Gouvernement. Citoyens et collectivités locales parlent désormais d'une même voix pour obtenir ce référendum. Ces études d'impact vont permettre d'alimenter le débat approfondi sur les enjeux et les conséquences d'un redécoupage qui sera organisé par la Ville de Nantes pour nourrir le débat citoyen dans la perspective du référendum demandé. En temps de crise démocratique, il est fondamental que cette demande citoyenne soit prise en compte ».